

C'est bien la raison qui l'avait poussé à ambitionner pour lui-même, une formation complète. Doué de facultés intellectuelles supérieures, travailleur infatigable, gentilhomme né, il était tout choisi d'avance, comme le plus qualifié à rendre les plus grands services à l'Université Laval en allant compléter ses études en Europe. C'est en 1860, croyons-nous, qu'il se dirigea vers Paris, où il demeura deux ans à l'École de Droit, l'institution la plus célèbre de la Ville-Lumière et là sous les professeurs les plus distingués, il sut, par son travail, son assiduité, sa grande facilité d'élocution et surtout par la soutenance de sa thèse, se faire remarquer comme l'un des plus brillants élèves de l'époque. Les Parisiens qui ne connaissaient pas le Canada, comme on le connaît aujourd'hui en France, admiraient ce jeune étranger qui parlait le français comme eux, mais sans accent; ils s'étonnaient que de l'autre côté de l'Atlantique, la terre d'Amérique put produire des hommes de cette trempe.—Et nous tenons ces détails, de ses contemporains, de ceux qui vivaient avec lui, à Paris, à cette époque.

En 1862, couvert de lauriers, saturé de cette science légale qu'il s'était assimilée par un travail intelligent et réfléchi, à la source même, il laissait la France pour son cher pays, sa ville d'adoption dont il devait être plus tard, le premier magistrat. Il se sentait armé de toutes pièces,—non pas pour la lutte, ses aspirations étant entièrement tournées vers le professorat,—mais pour la formation d'autres jeunes intelligences possédées de la soif du savoir. Ces deux années de recueillement, d'étude, de travail au milieu du bourdonnement incessant de la capitale du monde intellectuel, lui avaient enseigné la grandeur et la responsabilité de sa mission. Chargé de butin, armé de l'expérience d'une longue suite de savants qui, eux-mêmes avaient retourné toutes les pierres dans l'immense champ de la légalité et du droit, il aborda, sans crainte, la tâche toujours difficile pour un jeune homme de diriger les autres dans une voie nouvelle.

Il faut bien se rappeler qu'alors, l'Université n'était vieille que de quelques années et que tout était à créer. Les étudiants n'avaient pas encore, tout à fait pris l'habitude des cours: la formation chez les patrons était aussi fruste que rudimentaire.

A son arrivée on lui confia le cours d'*Introduction au Droit Civil*. Il allait se trouver dans son élément. La nature du sujet se prêtait à des développements presque illimités.—Le